

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD, MARDI LE 8 JUILLET 2003, À 16H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 10 juin 2003
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1.1 « L'Après... Récupération »
 - 5.1.1.1 Résumé de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2003
 - 5.1.1.2 Problématiques :
 - 5.1.1.2.1 Productivité
 - 5.1.1.2.2 Finances
 - 5.1.1.2.3 Horaire des arrivages
 - 5.1.1.2.4 Verre
 - 5.1.2 Règlement no. 2003-21 relatif au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny
 - 5.1.3 Demande de subvention – Programme VERRR 2008

2003-07-01

- 5.2 Dossier SQ - Suivi
- 5.3 Internet Haute Vitesse :
 - 5.3.1 Dernières infos
 - 5.3.2 Plan de travail préparatoire à la phase 2;
- 5.4 Évaluation – Nouvelle responsabilité relativement à la Ville de Montmagny
 - 5.4.1 Résumé du processus d’offres d’emploi
 - 5.4.2 Plan de travail – Suivi
 - 5.4.3 Demande de subvention – Programme de subvention pour la formation de la main-d’œuvre en emploi 2003-2004
- 5.5 CELCA – Rencontre du 9 juillet 2003
- 5.6 Télémétrie Chaudière-Appalaches – An 1
- 5.7 Nomination sur comité (Réf. C.a. du CLD)
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Transport collectif
 - 6.2 Société du Parc linéaire Monk
 - 6.3 Certificat de conformité
 - 6.3.1 Travaux Ville de Montmagny
 - 6.4 Route Verte
 - 6.5 Sentier maritime
 - 6.6 Plan particulier en cas d’urgence maritime
 - 6.7 PMVRMF Volet 2
 - 6.8 Harmonisation coupes forestières
 - 6.9 RCI sur la cohabitation en milieu agricole
 - 6.10 Milieux humides
 - 6.11 Gestion des cours d’eau :
 - 6.11.1 Dossier à Saint-Pierre
 - 6.11.2 Nomination Inspecteur municipal de la gestion des cours d’eau de la MRC de Montmagny
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 CJE – 3^e campagne de financement
 - 7.2 CONGRÈS de la FQM du 2 au 4 octobre prochain – RAPPEL INSCRIPTION
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de juin 2003
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 25 juin 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Comité sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1
 - 10.2
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 10 JUIN 2003

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session du 10 juin 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. RENCONTRE

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1.1 « L’Après...Récupération »

5.1.1.1 Résumé de l’assemblée générale annuelle du 17 juin 2003

2003-07-02

L'organisme a actuellement des problèmes financiers dus à différentes problématiques telles : coûts de déménagement, mauvaise gestion, déficit de productivité, non-balancement de l'horaire des arrivages.

5.1.1.2 Problématiques

2003-07-03A

5.1.1.2.1 Finances

CONSIDÉRANT les problèmes financiers soulevés et la demande de révision du montant compensé versé par la MRC (pour les municipalités desservies) à l'Après...Récupération à titre de cliente de l'entreprise;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on avise l'organisme que, considérant les problèmes vécus, la MRC de Montmagny est toujours intéressée à être cliente de l'entreprise mais cependant de verser une compensation à un coût compétitif sur le marché.

ADOPTÉ.

2003-07-03B

5.1.1.2.1 Solutions de rechange

CONSIDÉRANT les problématiques soulevées;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à trouver une solution de rechange pour le traitement des matières résiduelles recyclables des municipalités de la MRC de Montmagny advenant la fermeture temporaire ou définitive de l'organisme «L'Après...Récupération».

ADOPTÉ.

2003-07-04

5.1.1.2.2 Horaire des arrivages

CONSIDÉRANT les problèmes d'arrivage soulevés par l'organisme «L'Après...Récupération» rendant la gestion du traitement des matières recyclables plus difficile et lui occasionnant des frais à certaines occasions;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que la MRC de Montmagny travaille à régler cette problématique des arrivages après consultation et accord de la ou des municipalités concernées par cette problématique.

ADOPTÉ.

2003-07-05

5.1.1.2.3 Verre

- CONSIDÉRANT que l'introduction du verre est problématique puisqu'il contamine la matière, dans un premier temps, et que de plus, malgré les programmes de compensation de RECYC-QUÉBEC pour le

2003-07-06

verre, avec les frais de transport pour en disposer et les coûts de tri, cette activité s'avère déficitaire.

- CONSIDÉRANT que la SAQ, à titre de société d'état sensibilisée au recyclage et à la protection de l'environnement, devrait sérieusement envisager d'accroître son effort en consignation des bouteilles de vin au même titre que les bouteilles de bière et de boissons gazeuses;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réitère, au Gouvernement du Québec, sa demande de mettre en place un système de consignation des bouteilles de vin tel que déjà mis en place pour les bouteilles de bière et de boissons gazeuses, et ce, afin de réduire à la source les matières générées tout en éduquant la population à faire son effort de recyclage des bouteilles consignées.

ADOPTÉ.

5.1.2 Règlement no. 2003-21 relatif au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny

Ce règlement sera adopté à la session de septembre, un avis de motion ayant été donné à la session de juin 2003 à cet effet.

5.1.3 Demande de subvention – Programme VERRR 2008

Sans objet.

5.2 DOSSIER SQ – SUIVI

2003-07-06

Une offre révisée a été déposée à la SIQ, suite à la réévaluation par cette dernière de l'espace nécessaire requis pour le projet avec 40 mètres carrés en moins.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse concernant ce dossier.

5.3 INTERNET HAUTE VITESSE

5.3.1 Dernières infos

Une entente a été signée avec Telus conjointement par la Commission scolaire de la Côte-du-sud et les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet relativement à la phase 1. L'entente sera soumise au CRTC pour valider certaines clauses. À suivre.

5.3.2 Plan de travail préparatoire à la phase 2

En ce qui concerne l'étude pour le déploiement (phase 2), celle-ci a été acceptée dans le cadre du programme fédéral «Service à large bande». Les 3 MRC continuent de travailler ensemble dans ce dossier.

5.4 ÉVALUATION – NOUVELLE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA VILLE DE MONTMAGNY

5.4.1 Résumé du processus d'offres d'emploi

Pour le poste d'évaluateur agréé, nous avons reçu 2 candidatures d'évaluateur oeuvrant déjà dans le milieu municipal.

Pour le poste d'inspecteur en évaluation, nous avons reçu 17 candidatures dont 5 proviennent du territoire de la MRC de Montmagny.

Les entrevues devraient avoir lieu dans la semaine du 7 juillet prochain en ce qui concerne le poste d'inspecteur et en ce qui concerne le poste d'évaluateur, les entrevues devraient avoir lieu d'ici la prochaine session du Conseil de la MRC de Montmagny selon la disponibilité des membres et candidats considérant les vacances.

5.4.1.1 Poste d'inspecteur en bâtiment

2003-07-07

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a actuellement une ressource en moins dans le service d'évaluation depuis février 2003 et que cette absence pourrait se prolonger;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire, pour le service d'évaluation, pour la période d'août 2003 à décembre 2003.

ADOPTÉ.

5.4.2 Plan de travail - suivi

Dès que les entrevues auront eu lieu et que le comité mandaté pour l'étude de ce dossier aura pris position à ce sujet, soit que ce sera ce scénario qui sera retenu ou que la MRC ira en appel d'offres conformément à la résolution de juin 2003 adoptée en ce sens.

Suite à la réception des soumissions, le comité d'analyse des soumissions sera formé du directeur général de la Ville de Montmagny, d'un directeur général d'une municipalité locale et d'un membre du personnel de la MRC de Montmagny.

5.4.3 Demande de subvention – Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi 2003-2004

2003-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande de subvention pour la formation de deux employés(ées) en géomatique dans le cadre du programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi 2003-2004.

ADOPTÉ.

5.5 CELCA – RENCONTRE DU 9 JUILLET 2003

Nous vous rappelons qu'une rencontre d'informations concernant le projet d'organisation de la CELCA aura lieu le 9 juillet 2003 à 19h à la salle municipale de St-Cyrille.

5.6 TÉLÉMÉTRIE CHAUDIÈRE-APPALACHES – AN 1

Pour faire suite à la résolution adoptée à ce sujet en juin 2003 des précisions supplémentaires sont nécessaires, l'An 1 sera l'année 2004 et ce sera via une quote-part dans le budget réparti per capita que ce montant sera facturé aux municipalités.

5.7 NOMINATION SUR LE C.A. DU CLD

2003-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE M. Réal Bolduc soit nommé sur le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny en remplacement de M. Norbert Morin.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 TRANSPORT COLLECTIF

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré les représentants de l'organisme offrant le service de transport collectif et une entente a été prise afin que dès cet été, le service de transport soit amélioré sans frais pour les municipalités qui auront confirmé leur participation au service pour 2004. La participation financière des municipalités au projet ne sera demandée qu'en 2004. Les municipalités peuvent financer leur participation dans leur budget normal ou via le Pacte rural à 80%.

Le projet de transport est associé à un développement des activités de loisir notamment pour les saisons d'été 2003 et 2004, ce qui répond à de nombreuses demandes lors de la tournée du Pacte rural.

Le Parc régional des Appalaches termine présentement la formation des guides de plein-air et sera prêt à offrir aux jeunes des municipalités participantes des activités de camp de jour du 28 juillet au 15 août 2003 et à l'été 2004 pendant les six semaines du transport régulier prévu à tous les jours.

À l'invitation faite aux municipalités, il y en a actuellement sept qui ont répondu affirmativement à l'offre de mettre en place un service de transport, ce qui confirme la participation financière de 8 500 \$. Une somme de 5 500 \$ demeure à être confirmée pour assurer le financement prévu pour le transport. Considérant qu'une décision doit être prise avant l'envoi du projet au Ministère des Transports pour l'acceptation du projet 2004, après discussions, les représentants des municipalités intéressées au service s'entendent afin que le montant manquant d'un maximum de 5 500 \$ soit défrayé par les municipalités participantes au projet via leur quote part à la MRC en 2004.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'UNE somme maximale de 5 500 \$ nécessaire au financement de la contribution du milieu pour la réalisation du projet de transport collectif soit défrayé par les municipalités participantes au projet via leur quote-part à la MRC en 2004.

ADOPTÉ.

6.2 SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK – DEMANDE D'APPUI 2^E VERSEMENT SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2003-07-10

- CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a octroyé 265 000 \$ pour une partie des travaux à effectuer pour la remise en état de l'emprise dans Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT QUE la société doit saisir immédiatement l'opportunité de développement récréo-touristique que le tronçon représente;
- CONSIDÉRANT QUE la société a effectué des travaux de réfection et de construction pour la remise en état des infrastructures de l'emprise ferroviaire Monk sur le tronçon dans Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT QUE la société a maintenant la pleine gestion du terrain et de ses surlargeurs depuis la signature du bail avec le ministère;
 - CONSIDÉRANT QUE la société doit présenter un rapport concernant l'avancement des travaux sur le tronçon au ministère;
 - CONSIDÉRANT QUE la présentation de ce rapport est essentiel à la réception du deuxième paiement de la subvention pour Chaudière-Appalaches au montant de 79 000 \$;
 - CONSIDÉRANT QU'UNE résolution de la part des différentes MRC est nécessaire à l'obtention de ce deuxième paiement de la part du ministère;
 - CONSIDÉRANT QUE la société est maintenant prête à continuer la réalisation de la phase 1 qui est la construction de l'infrastructure du sentier entre Pohénégamook et Saint-Anselme sur 226 km au coût de 3 900 000 \$;
- EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
 APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

D'appuyer la Société du Parc linéaire Monk dans ses démarches dans le but d'obtenir le deuxième paiement de la subvention du Ministère des Transports, pour le secteur Chaudière-Appalaches.

6.3 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

6.3.1 Travaux Ville de Montmagny

2003-07-11

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de Montmagny du règlement 926 décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le parc industriel et le long de la 12^e Rue et l'emprunt de 750 000 \$;
- CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour l'adoption du règlement 926 décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le parc industriel et le long de la 12^e Rue pour un emprunt de 750 000 \$;

ADOPTÉ.

6.4 ROUTE VERTE

Le projet de la Route Verte est sur le point d'être complété sur le territoire de la MRC de Montmagny. La Ville de Montmagny a réalisé un important travail au cours des dernières semaines en asphaltant une piste cyclable et en réalisant des travaux d'aménagement paysager et de mise en place d'équipements d'accueil.

Il reste à recevoir la preuve d'assurance d'une municipalité afin d'obtenir les balises de la Route Verte pour se rendre à la limite est de Cap-Saint-Ignace.

Le représentant de Vélo-Québec s'est dit intéressé à organiser une visite terrain dans les prochaines semaines et on pourrait profiter de cette visite pour promouvoir la Route Verte sur le territoire.

6.5 SENTIER MARITIME

La ZIP a obtenu le mandat de Saint-Laurent Vision 2000 de concevoir le Sentier maritime de Berthier-sur-Mer jusqu'à l'est de Matane.

Le projet consiste à promouvoir la récréation sur le fleuve en petite embarcation (ex. : kayak de mer, petites embarcations, etc.) d'une façon sécuritaire et avec des abris, aires de repos, sorties de sécurité, aires de restauration et d'hébergement, etc.

Les 9, 10 et 11 juillet 2003, Pêches et Océans Canada met à la disposition de la ZIP un zodiac pour identifier les sites offrant un potentiel.

La Marina de Berthier, la Plage de Berthier, la Pointe Saint-Thomas, le quai de Montmagny, le casse-croûte du Vieux quai, la halte de Cap-Saint-Ignace derrière le kiosque d'information touristique, l'Anse-à-Gilles et plusieurs anses constituent des sites potentiels pour les fonctions de sécurité ou d'accès au sentier maritime.

Du côté de l'archipel de l'Isle-aux-Grues, les sites de la Pointe-aux-Pins, du Quai, du Bateau Ivre, des dunes et certaines anses seront analysés. Dans ce genre de projet, les sites privilégiés sont publics et des demandes sont faites aux propriétaires privés à l'occasion. Les établissements commerciaux sont également favorables à un tel projet.

Le coordonnateur à l'aménagement participera à la recherche des sites du 9 au 11 juillet 2003.

6.6 PLAN PARTICULIER EN CAS D'URGENCE MARITIME

Le coordonnateur à l'aménagement et le responsable du schéma des risques ont participé à une rencontre d'information sur la préparation d'un plan particulier en cas d'urgence maritime. Les municipalités du littoral étaient présentes et ont pu constater l'importance de la planification d'une intervention en cas de désastre maritime (ex. : pétrole sur les côtes). Le responsable en schéma des risques est disponible comme personne ressource si une municipalité riveraine au fleuve fait part d'un besoin d'accompagnement dans ce dossier.

6.7 PMVRMF VOLET 2

Le Parc régional des Appalaches a reçu la confirmation d'une aide financière de 149 000 \$ pour le développement du parc en milieu forestier. Encore cette année, plusieurs organismes de Chaudière-Appalaches ont formulé des demandes et le parc a obtenu 66% de la demande produite.

En résumé, les travaux consistent à finaliser le sentier cyclable en boucle dans les tourbières à Saint-Just, finaliser le sentier en boucle au Sugar Loaf à Sainte-Luce et au barrage de Drave à Saint-Fabien, dévier en forêt le sentier des Collines à Sainte-Apolline, finaliser le sentier des abris sous roches à Saint-Paul et développer des infrastructures légères en milieu forestier dans les autres sites du Parc.

Les participations des municipalités (réf. : résolution 2002) pour les projets 2002 seront réclamées au cours des prochaines semaines avec la présentation des réalisations sur le territoire de chacune des municipalités.

6.8 HARMONISATION COUPES FORESTIÈRES

Le chargé de projet a rencontré les conseillers forestiers afin de leur présenter la version harmonisée du RCI sur le contrôle du déboisement. Un rapport de cette rencontre a été fait aux préfets des MRC concernées et aux aménagistes. Chacun des points a été discuté avec les représentants des conseillers forestiers et ces derniers aussi étaient invités à harmoniser leurs commentaires. Des ajustements ont été faits à la demande des conseillers sans toutefois modifier la base de la réglementation.

Les préfets ont également convenu de faire vérifier l'aspect légal des clauses du règlement.

L'adoption du règlement est prévue pour septembre 2003.

AVIS DE MOTION

Je, Marcel Catellier, maire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne par la présente un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine session, un règlement de contrôle intérimaire sur la protection et la mise en valeur des forêts privées abrogeant et remplaçant le règlement de contrôle intérimaire n° 96-03 et suivants et qu'une exemption de lecture dudit règlement soit autorisée.

Aussi, considérant que le règlement de contrôle intérimaire peut toucher la zone agricole, le CCA doit être consulté sur le projet de règlement avant son adoption. Cette réunion est prévue avoir lieu au cours du mois d'août.

6.9 RCI SUR LA COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE

La directrice de l'aménagement et du développement local, Mme Carole Jutras, informe la MRC par lettre de l'importance d'adopter un RCI en matière agricole. Actuellement, il y aurait un peu plus d'un tiers des MRC qui ont un RCI en matière agricole qui serait entré en vigueur.

Compte tenu des audiences publics du BAPE sur l'élevage porcin et sur recommandation du coordonnateur à l'aménagement, ce dossier sera réactiver à l'automne suite au rapport des consultations et des orientations gouvernementales.

Ce sujet sera également à discuter au CCA.

6.10 MILIEUX HUMIDES

Le conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches poursuit ses démarches de conservation des milieux humides dans la région et des biologistes continueront leur travail à partir du camp de base du Parc régional des Appalaches sur le site de la Montagne Grande Coulée.

6.11 GESTION DES COURS D'EAU

6.11.1 DOSSIER À SAINT-PIERRE

Le coordonnateur à l'aménagement et la chargée de projet pour la gestion des cours d'eau ont visité à deux reprises des travaux de creusage d'une «voie» d'eau à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Il y aurait actuellement mécontentement des parties sur la définition et la pertinence des travaux réalisés. Le Ministère de l'Environnement ayant finalement décrété la voie d'eau «FOSSÉ», il semble que la visite des lieux ne nous permet pas de déclarer la voie d'eau en tant que cours d'eau.

Suite à la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, une lettre sera transmise aux propriétaires concernés mentionnant que la voie d'eau n'est pas considérée par la MRC comme un cours d'eau.

6.11.2 NOMINATION INSPECTEUR MUNICIPAL DE LA GESTION DES COURS D'EAU DE LA MRC DE MONTMAGNY

2003-07-12

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a, en vertu de l'article 819 du Code municipal, le pouvoir de nommer par résolution un inspecteur municipal chargé de l'application de la réglementation sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau sous sa juridiction;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR M. DENIS GIROUX

QUE Mme Myriam Fortin soit nommée «Inspecteur municipale des cours d'eau» de la MRC de Montmagny chargée de l'application des règlements et des responsabilités découlant des articles du Code municipal et de tout autre article des lois du Québec s'adressant à la MRC de Montmagny concernant l'entretien et l'aménagement des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Montmagny.

Que, conformément à la loi, cette nomination ne modifie pas ou n'aliène pas le rôle dévolu aux inspecteurs municipaux locaux en matière de cours d'eau.

7. CORRESPONDANCES

7.1 CJE – 3^E CAMPAGNE DE FINANCEMENT

2003-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une contribution de 200\$ pour la 3^e campagne de financement du CJE.

7.2 CONGRÈS DE LA FQM DU 2 AU 4 OCTOBRE PROCHAIN – RAPPEL INSCRIPTION

PETIT RAPPEL → On aimerait confirmer les inscriptions à la FQM le plus rapidement possible et on demande aux participants(es) de nous faire part des choix d'inscription de leur conjoint(e), si ce n'est pas déjà fait.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE JUIN 2003

2003-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de juin 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
M230324	2 300,50	TÉLÉ-RECHARGE
M230325	231,77	LA PETITE CAISSE
C230326	121,80	LABRECQUE NANCY
C230327	392,20	SIMONEAU DANY
C230328	415,80	PILOTE NICOLAS
C230329	7,00	FRANCK ALAIN
C230330	203,00	BÉDARD YOLAND
C230331	92,30	FORTIN MYRIAM
C230332	126,00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C230333	3 971,78	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C230334	3 706,91	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C230335	375,98	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD
C230336	60,00	CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES
C230337	833,55	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS)
C230338	208,32	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS-MOB)
C230339	2 415,53	GROUPE CASA
C230340	9 309,00	GROUPE PMT ASSURANCES INC.
C230341	10 013,38	APRÈS... RÉCUPÉRATION
C230342	662,54	COOP. JOURNAL OIE BLANCHE
C230343	121,24	BERNIER IMPRIMEURS INC.

C230344	1 437,81	SYCARE INC.
C230345	80,23	DRAINAMAR INC.
C230346	271,45	RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
C230347	6,01	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C230348	89,69	MICROPLUS ET DUMOULIN MTGNY
C230349	50,00	ADGMRCQ
C230350	173,48	CONEX SYSTÈME DE BUREAU
C230351	84,29	DISPONIBLO ENR.
C230352	50,00	AGENCE M.V. FORÊTS PRIVÉES APPALACHES
C230353	261,68	RESTAURANT 51
C230354	518,00	VILLE MONTMAGNY-COUR MUNICIPALE
C230355	931,70	GESTION FAFARD
C230356	16,55	L'ÉPI D'OR – BOULANGERIE PATISSERIE
C230357	61,86	LABRECQUE NANCY
C230358	887,42	RACINE DANIEL
C230359	350,40	SIMONEAU DANY
C230360	357,50	PILOTE NICOLAS
C230361	30,80	FRANCK ALAIN
C230362	37,10	BÉDARD YOLAND
C230363	240,66	FORTIN MYRIAM
C230364	534,53	LACHANCE PIERRE
C230365	256,24	DION-ROY LOUISE
C230366	171,00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C230367	880,93	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS)
C230368	5 511,54	REVENU CANADA
C230369	9 048,23	REVENU QUÉBEC
C230370	788,48	LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C230371	816,40	SSQ – VIE
C230372	402,59	FQM
C230373	160,00	LA CAPITALE
C230374	1 217,39	CORP. FINANCEMENT ONSET
C230375	253,24	CARRA
C230376	190,48	COOP. JOURNAL OIE BLANCHE
C230377	958,60	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE
C230378	1 009,69	LE SOLEIL
C230379	1 035,23	SYCARE INC.
C230380	262,26	PITNEY BOWES
C230381	266,20	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RIV.-SUD
C230382	203,00	MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON
C230383	302,50	MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C230384	213,94	MICROPLUS ET DUMOULIN MTGNY
C230385	10,65	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.
C230386	4,00	GAGNÉ JULIENNE
C230387	143,00	VILLE MONTMAGNY – COUR MUN.
TOTAL :	66 145,35\$	

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 66 145,35\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 25 JUIN 2003

Le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses en date du 25 juin 2003.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

Prochaine réunion du comité est prévue pour le jeudi 10 juillet prochain.

De plus, la présentation prévue pour la session de juillet du conseil de la MRC de Montmagny est reportée à la fin du mois d'août afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter le projet et également afin de pouvoir échanger avec les membres à ce sujet. DATE À CONFIRMER.

10. VARIA OUVERT

10.1 ACTE DE BRAVOURE

2003-07-15

- ATTENDU QUE M. Vincent Lachance, domicilié au 181 rue Principale, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Mme Nicole Talbot, domiciliée au 378, 4^e Avenue à Saint-Paul-de-Montminy participent depuis avril 2003 à une formation dite « préposé à l'animation sportive et récréative de plein air »;
- ATTENDU QUE cette formation qui comprend dix sujets sur le plein air est sous la direction de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud ayant comme personne responsable M. Gaétan Trépanier, conseiller pédagogique des services aux entreprises;
- ATTENDU QUE la durée de cette formation est d'une durée de 420 heures ou de 12 semaines;
- ATTENDU QUE le 7 juin 2003 un groupe de cadets âgés de moins de 16 ans en provenance de Saint-Georges de Beauce est venu à Ste-Lucie dans le but de se familiariser sur les manœuvres en conduite de canot et kayak;
- ATTENDU QUE M. Vincent Lachance et Mme Nicole Talbot étaient responsables de ce groupe et de l'exercice;
- ATTENDU QUE durant l'exercice, un jeune cadet est tombé de son embarcation et s'est retrouvé dans le courant d'eau d'une profondeur de plus d'un mètre;
- ATTENDU QUE le jeune homme était victime d'une crise d'épilepsie, perte de conscience, et qu'il risquait de se noyer advenant un manque rapide d'intervention;
- ATTENDU QUE Mme Talbot s'est immédiatement portée à son secours de manière calme et efficace;
- ATTENDU QUE M. Lachance a rapidement et efficacement rassemblé et mis en état de sécurité les nombreux autres participants du groupe qui se trouvaient sur la rivière en canot et en kayak et à proximité de la victime;
- ATTENDU QUE grâce à leur rapide intervention, la vie du jeune cadet a été sauvée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

D'expédier cette résolution à M. le député Norbert Morin et lui demander de faire suivre une demande officielle au responsable concerné afin qu'une médaille de bravoure soit remise à Mme Talbot et à M. Lachance en guise de reconnaissance officielle pour leur geste posé à l'égard de ce jeune homme.

10.2 FÉLICITATIONS À M. PIERRE JEAN

2003-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny félicite M. Pierre Jean pour son élection à titre de maire de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2003-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 18H40.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.